

ARRETÉ :

AR_06_2022

Arrêté de stationnement Route de Brienne pour cause de travaux

Le Maire :

- VU le code de la sécurité intérieure notamment l'article L131-1,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L2213.6,
- VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.11;
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et septième partie – marques sur chaussée – approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié),
- VU la demande présentée le 2 mars 2022 par note écrite par Stanislas CHODLEWSKI pour le compte de l'entreprise Champagne Ardenne Canalisations située 16 rue des Troprès à Sainte Maure (10150) concernant le terrassement pour branchement électrique pour le compte d'Enedis Roue de Brienne à Torcy-Le-Grand (10700) (voir plan joint);
- Considérant que les travaux auront lieu à partir du 19 avril 2022 route de Brienne Torcy-Le-Grand (10700) pour une période de 15 jours calendaires;
- Considérant que les travaux occasionneront la présence d'engins de chantier et de personnel;
- Considérant qu'il y a lieu de restreindre la chaussée, de limiter la vitesse et d'interdire le stationnement, à hauteur des travaux Route de Brienne dans un but de sécurité publique autour du chantier et sur son parcours ;

ARRETE :

ARTICLE 1: A partir du 19 avril 2022 et pour une période de 15 jours calendaires à hauteur des travaux route de Brienne, les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Interdiction de stationner

- Restriction de chaussée avec largeur de voie maintenue 4m
- Limitation de vitesse à 30km/h

ARTICLE 2: La fourniture et la signalisation temporaire modifiant le stationnement et la circulation des véhicules seront à la charge de l'entreprise chargée des travaux et cela de façon très apparente, conformément à la législation en vigueur, notamment l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents.

ARTICLE 3 : Le bénéficiaire de l'autorisation doit souscrire les assurances nécessaires pour couvrir tous les risques qui pourraient survenir du fait de l'occupation autorisée.

ARTICLE 4 : La présente autorisation est accordée à titre personnel. Elle ne peut être ni cédée, ni louée, ni prêtée. La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

ARTICLE 5 : Tout conducteur de véhicule est tenu de se conformer strictement à cette signalisation. Les contraventions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Torcy-Le-Grand.

ARTICLE 7: Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 : Cet arrêté sera transmis à :

- M. le Commandant, Gendarmerie d'Arcis-sur-Aube,
- M. le Directeur, Service Local d'Aménagement de Brienne-Le-Château.
- M. le Responsable de l'entreprise Champagne Ardenne Canalisations

Fait à TORCY LE GRAND
Le 10 mars 2022
Le Maire
Gérard GUERRE-GENTON



Le 10/03/2022

Pour extrait certifié conforme

Alimentation d'une maison individuelle

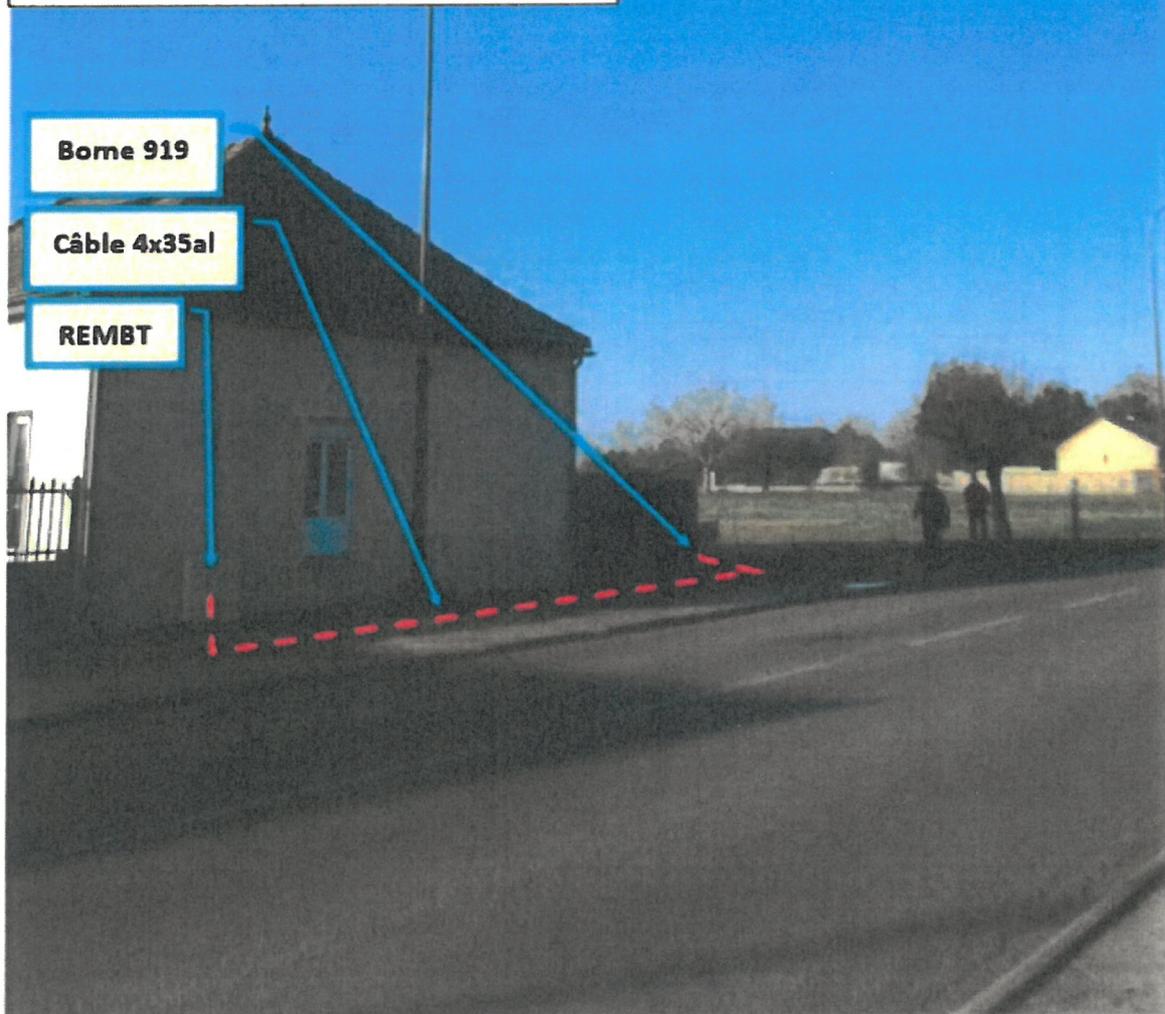
Terrassier : faire une fouille pour découvrir les fourreaux existants et terrasser 3m suivant le plan, poser la borne 919 à l'emplacement matérialisé par le client.

Enedis : couper le fourreau existant dans la fouille puis faire un branchement sout T2 mono à partir du REMBT, poser 18m de 4x35al suivant le plan.

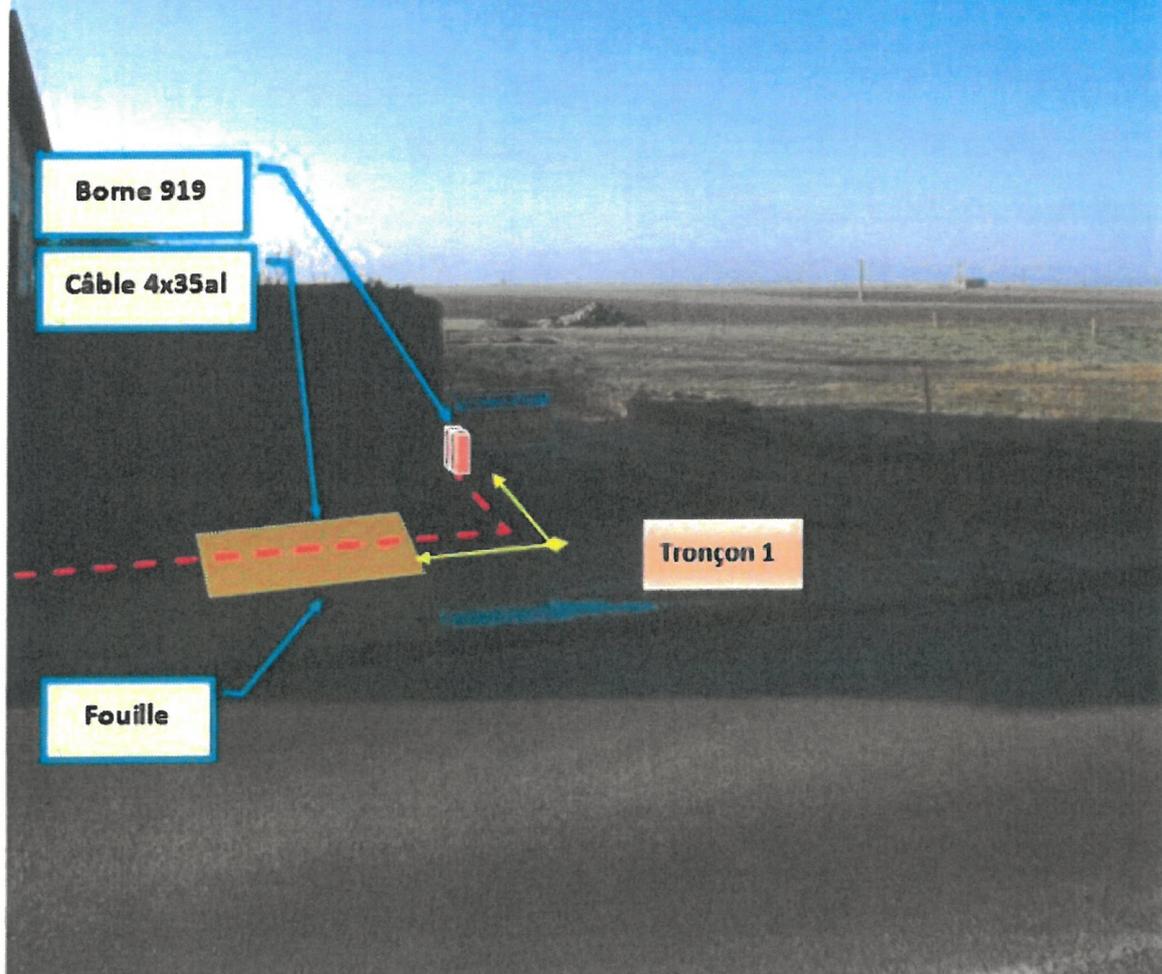
Client : matérialiser l'emplacement de la borne 919, reprendre l'installation en sortie de disjoncteur.

Encart pour la vue d'ensemble

Nom	CARRE Alexis	
Adresse	Route de Brienne	
Commune	Torcy-le-Grand	
N° OSR	32251111	
Longueur totale du terrassement		3
	Type	Longueur
Longueur Tronçon 1	1	3



Encart pour la vue d'ensemble		
Nom	CARRE Alexis	
Adresse	Route de Brienne	
Commune	Torcy-le-Grand	
N° OSR	32251111	
Longueur totale du terrassement		3
	Type	Longueur
Longueur Tronçon 1	1	3



Alimentation d'une maison individuelle

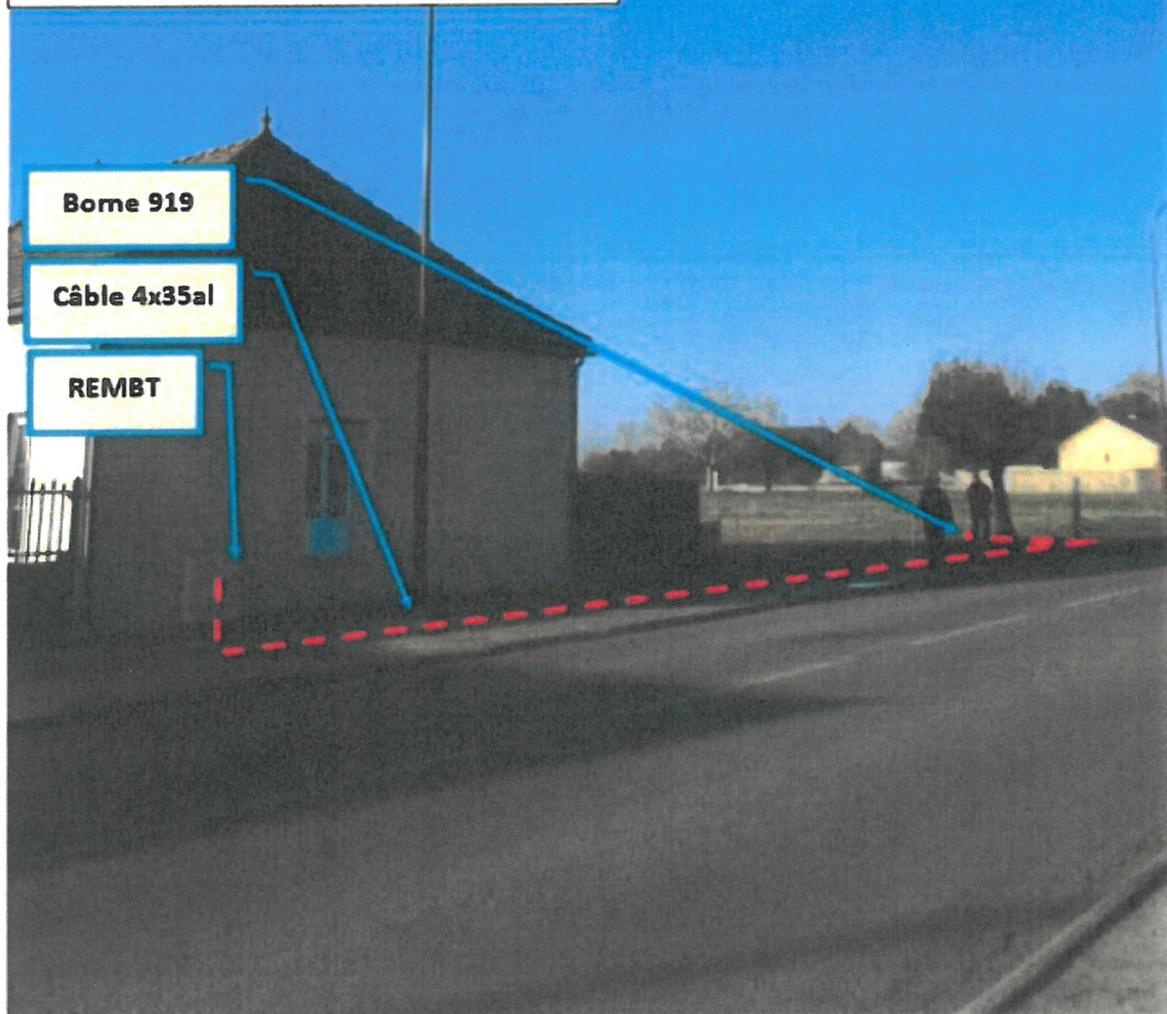
Terrassier : faire une fouille pour découvrir les fourreaux existants et terrasser 11m suivant le plan, poser la borne 919 à l'emplacement matérialisé par le client.

Enedis : couper le fourreau existant dans la fouille puis faire un branchement sout T2 mono à partir du REMBT, poser 31m de 4x35al suivant le plan.

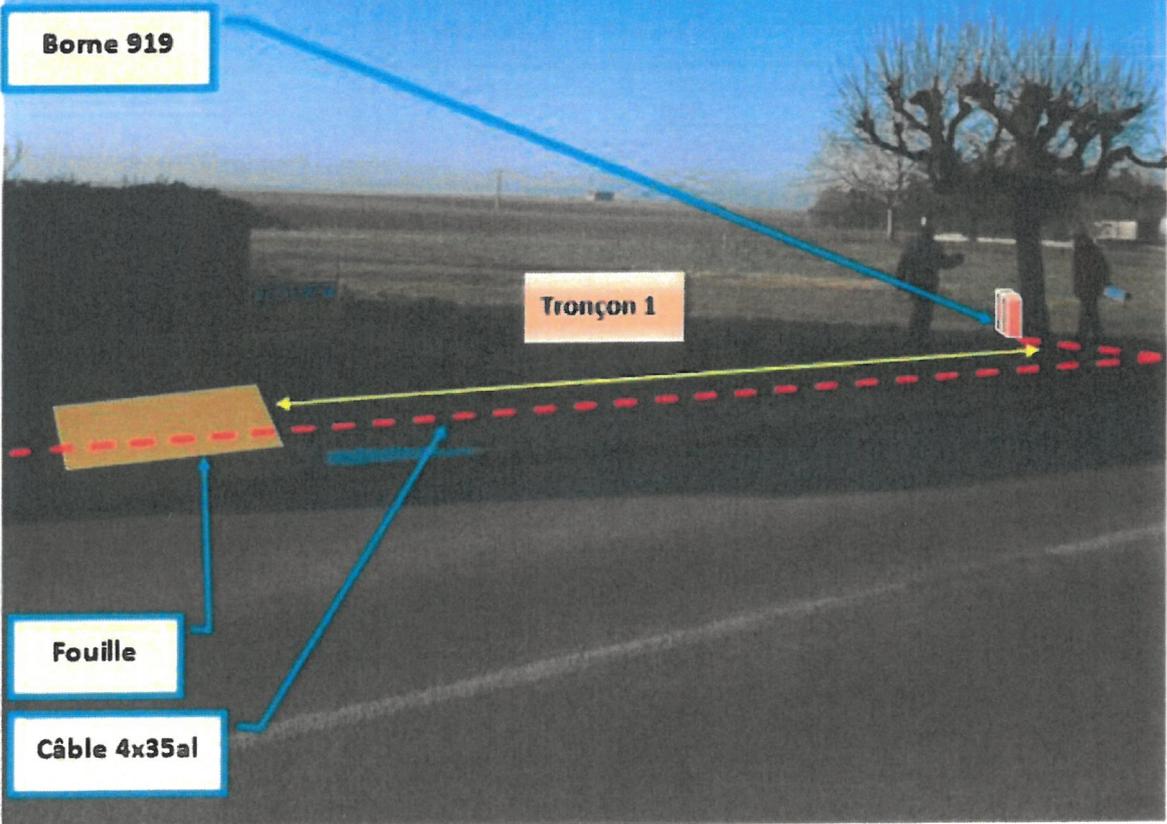
Client : matérialiser l'emplacement de la borne 919, reprendre l'installation en sortie de disjoncteur.

Encart pour la vue d'ensemble

Nom	CARRE Marine	
Adresse	Route de Brienne	
Commune	Torcy-le-Grand	
N° OSR	32251112	
Longueur totale du terrassement		11
	Type	Longueur
Longueur Tronçon 1	1	11



Encart pour la vue d'ensemble		
Nom	CARRE Marine	
Adresse	Route de Brienne	
Commune	Torcy-le-Grand	
N° OSR	32251112	
Longueur totale du terrassement		11
	Type	Longueur
Longueur Tronçon 1	1	11



Viabilisation d'une parcelle

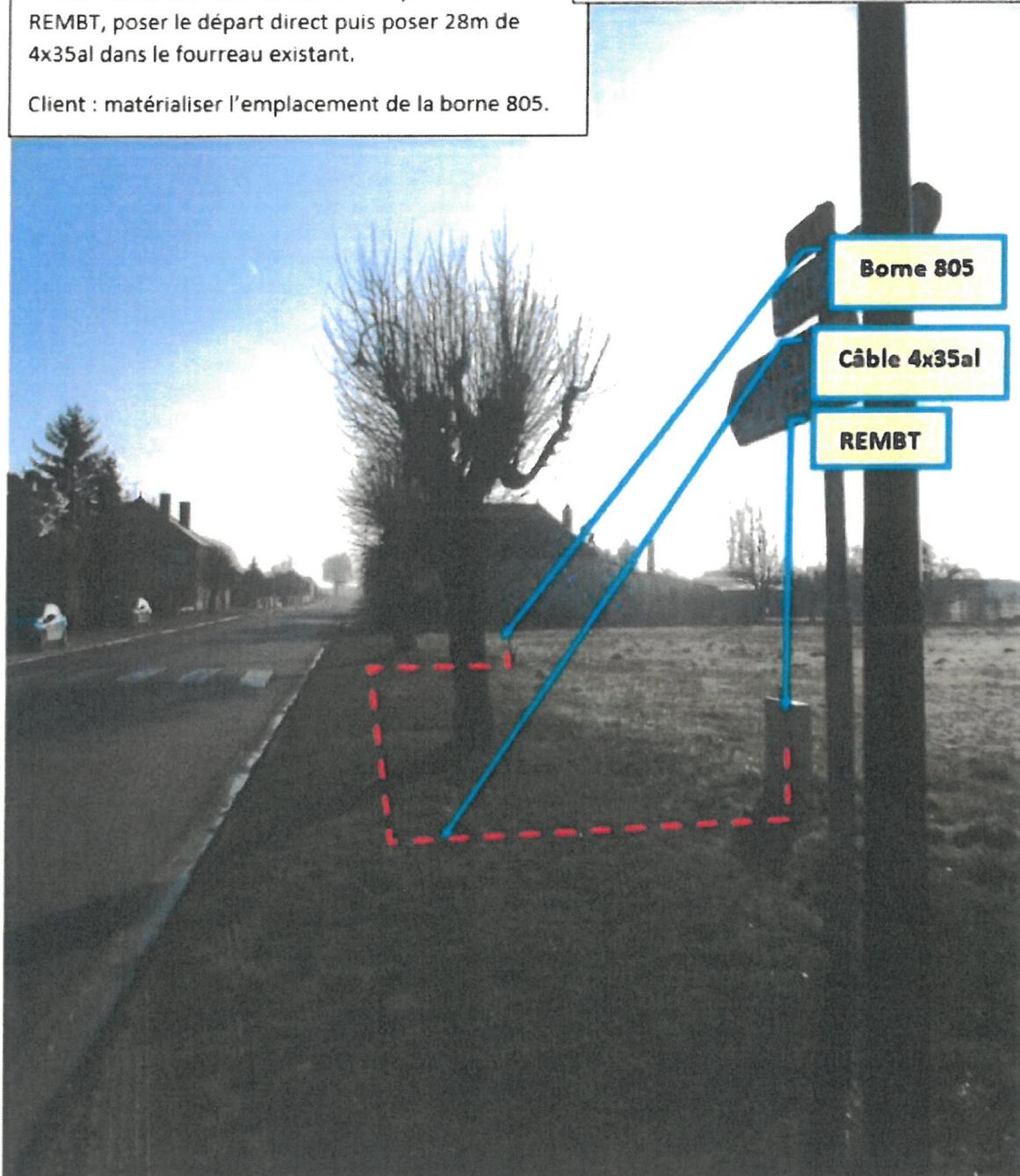
Terrassier : poser la borne 805 à l'emplacement matérialisé par le client.

Enedis : faire une viabilisation sout à partir du REMBT, poser le départ direct puis poser 28m de 4x35al dans le fourreau existant.

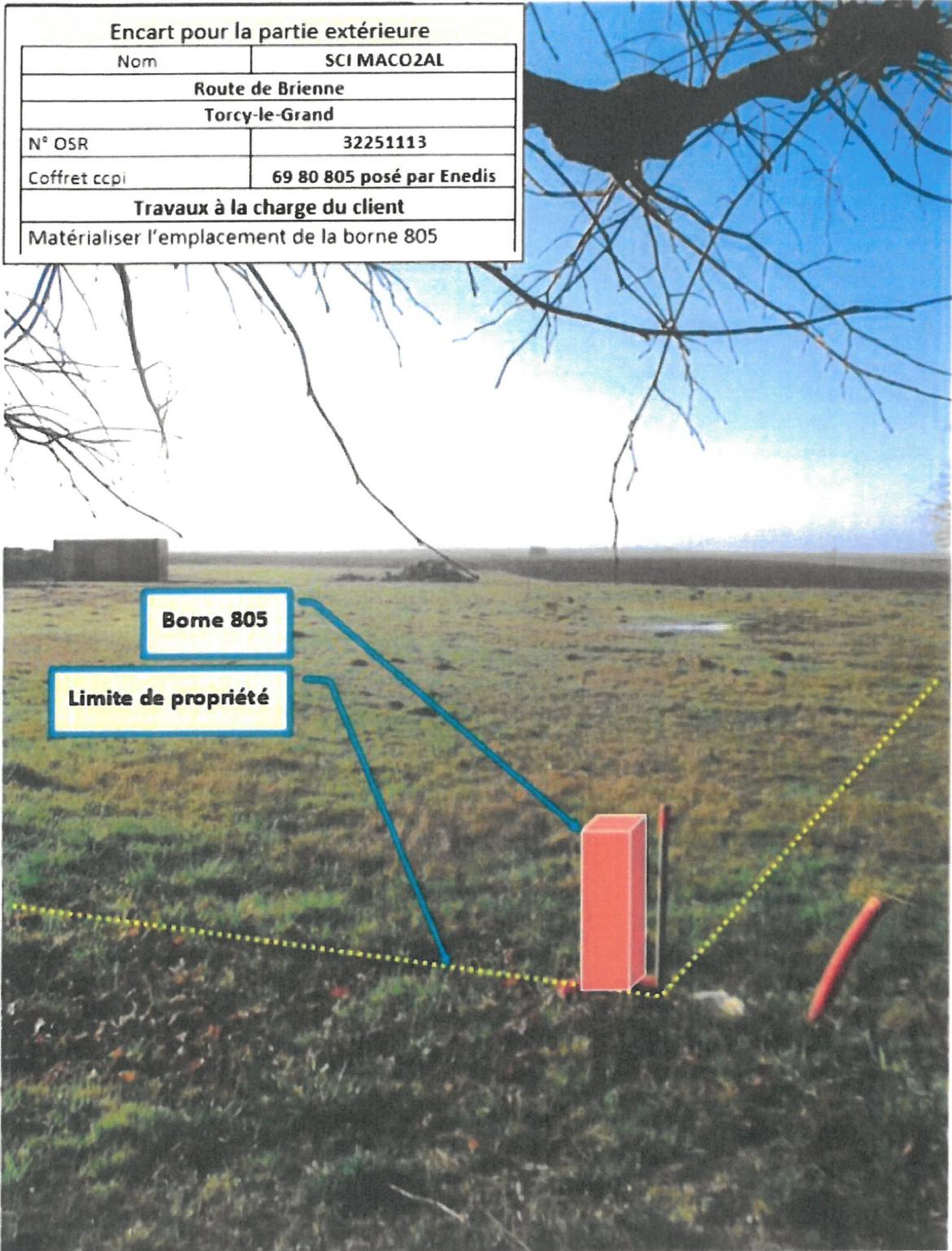
Client : matérialiser l'emplacement de la borne 805.

Encart pour la vue d'ensemble

Nom	SCI MACOZAL
Adresse	Route de Brienne
Commune	Torcy-le-Grand
N° OSR	32251113



Encart pour la partie extérieure	
Nom	SCI MACO2AL
Route de Brienne	
Torcy-le-Grand	
N° OSR	32251113
Coffret ccpi	69 80 805 posé par Enedis
Travaux à la charge du client	
Matérialiser l'emplacement de la borne 805	



Borne 805

Limite de propriété

Viabilisation d'une parcelle

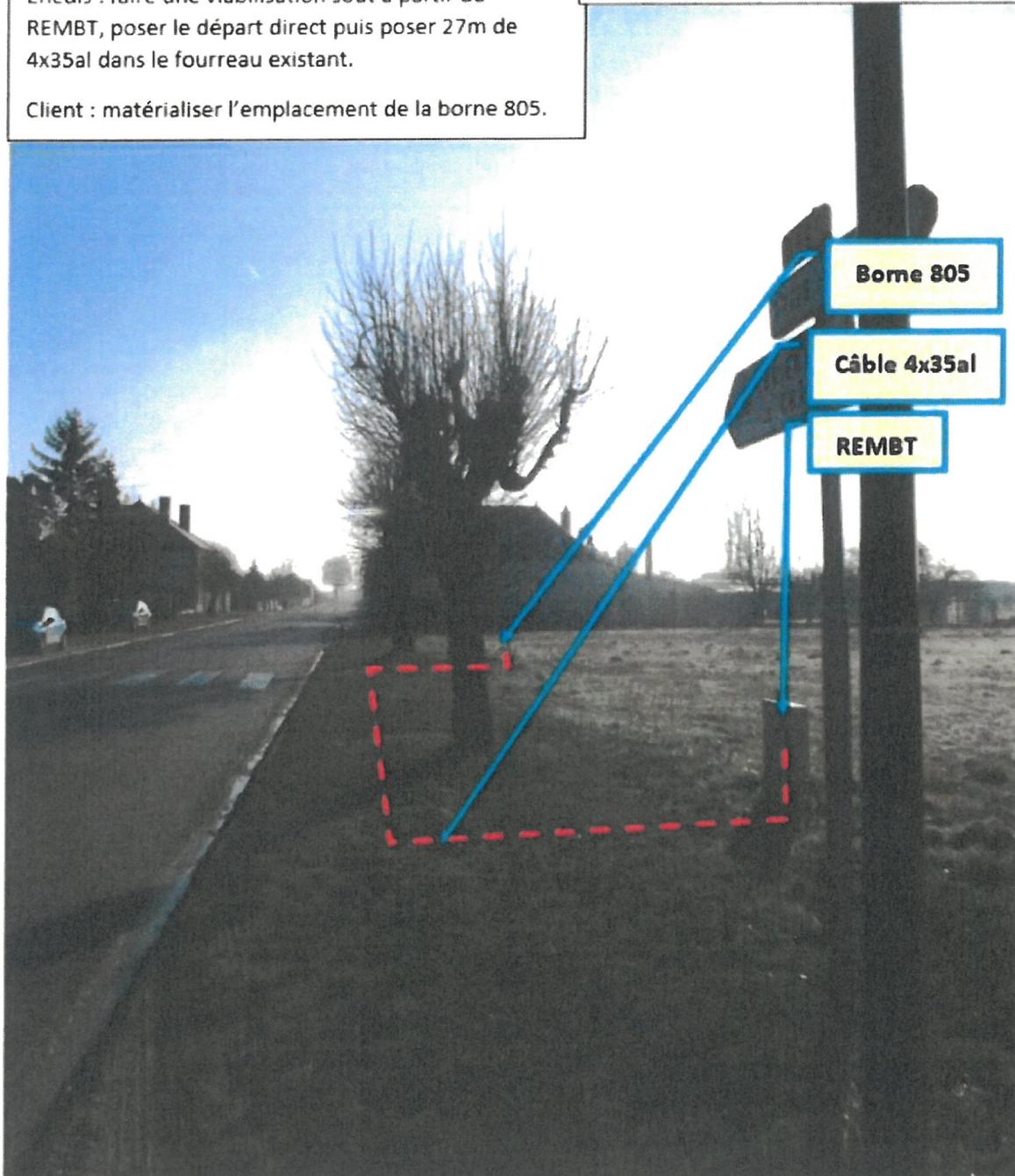
Terrassier : poser la borne 805 à l'emplacement matérialisé par le client.

Enedis : faire une viabilisation sout à partir du REMBT, poser le départ direct puis poser 27m de 4x35al dans le fourreau existant.

Client : matérialiser l'emplacement de la borne 805.

Encart pour la vue d'ensemble

Nom	SCI MACOZAL
Adresse	Route de Brienne
Commune	Torcy-le-Grand
N° OSR	32251114



Encart pour la partie extérieure	
Nom	SCI MACO2AL
Route de Brienne	
Torcy-le-Grand	
N° OSR	32251114
Coffret ccpi	69 80 805 posé par Enedis
Travaux à la charge du client	
Matérialiser l'emplacement de la borne 805	

